



## **AVIS PUBLIC**

### **ENTRÉE EN VIGUEUR**

### **RÈGLEMENT 2016-12**

**AVIS** est donné que le conseil de ville, lors de sa séance tenue le 4 avril 2016, a adopté le règlement 2016-12, amendant la partie A de l'annexe A du règlement 2014-14 dans le but d'autoriser spécifiquement à l'intérieur de la zone 943-HRV les usages 6534 *Centre d'entraide et de ressources communautaires*, 6839 *Autres institutions de formation spécialisée* et 7115 *Économusée* de la liste des Code d'utilisation des biens-fonds (CUBF) de l'édition 2012 du Manuel de l'évaluation foncière du Québec.

Le conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or, lors de sa séance tenue le 20 avril 2016, a examiné ce règlement et l'a approuvé et déclaré conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

La Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or a délivré le certificat de conformité à l'égard de ce règlement le 27 avril 2016.

Il peut être pris communication de ce règlement au Service du greffe à l'hôtel de ville, 855, 2<sup>e</sup> Avenue, Val-d'Or, aux heures normales d'ouverture.

Ce règlement est en force et en vigueur depuis le 27 avril 2016, conformément à la loi.

**DONNÉ À VAL-D'OR**, le 30 mai 2018.

**M<sup>e</sup> ANNIE LAFOND, notaire**  
**Greffière**